

N° 25/26-399

Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L330-1, R330-2 et suivants,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-2,

Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 modifié portant création de l'université Paris-Dauphine,

Vu le règlement intérieur modifié de l'Université,

Vu le recrutement de Sébastien BRISARD en qualité de directeur des affaires juridiques de l'Université à compter du 1^{er} avril 2023,

Vu la délibération n° 24/25-D01 de l'Assemblée des 3 Conseils de l'Université du 28 novembre 2024 portant élection du président de l'Université,

ARRETE

Article 1

Sébastien BRISARD, directeur des affaires juridiques de l'Université, est désigné, à compter du 1^{er} avril 2026, en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (Prada).

Article 2

La Directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 avril 2026

Pr Bruno BOUCHARD
Président de l'Université Paris Dauphine - PSL